




---

Date de convocation : 24/04/2026

---

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17  
Quorum : 10

---

Rendu exécutoire :  
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, M. Maxime VALAX, Mme Delphine DUCASSE, M. Stéphane MAURIES, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Béatrice FAVIER à Michael RODRIGUEZ – Lilou OBERLE à Laura LAGANTHE

Excusés : M. David REVEL

Secrétaire de séance : Mme Laura LAGANTHE

### Délibération DE\_2026\_020 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget Communal

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes au 1er janvier 2027 (comptes 2026.) La commune de Giroussens a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ses budgets 2025 (CCAS et Lotissement compris.) Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

#### Monsieur le Maire précise que :

- Le vote du CFU doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année N+1,
- Le CFU est adopté s'il n'y a pas de majorité contre. En cas d'égalité, il est réputé adopté.
- L'assemblée délibérante élit son président de séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote et que le Maire participe au débat mais est invité à se retirer au moment du vote.

Le CFU 2025 du Budget Communal, présenté par Monsieur le Maire, fait ressortir les résultats suivants :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 901 910.66 €	1 109 955.14 €	3 011 865.80 €
	Recettes réalisées	1 391 357.86 €	1 002 779.78 €	2 394 137.64 €
	Restes à réaliser	256 153.69 €	0.00 €	256 153.69 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 675 123.41 €	1 233 095.09 €	2 908 218.50 €
	Dépenses réalisées	726 035.57 €	884 028.30 €	1 610 063.87 €
	Restes à réaliser	301 340.77 €	0.00 €	301 340.77 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	665 322.29 €	118 751.48 €	784 073.77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-226 787.25 €	123 139.95 €	-103 647.30 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	438 535.04 €	241 891.43 €	680 426.47 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-45 187.08 €	0.00 €	-45 187.08 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	393 347.96 €	241 891.43 €	635 239.39 €

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance afin de procéder au vote du CFU 2025 du budget communal. Monsieur le Maire propose de désigner Mr RODRIGUEZ Michael en sa qualité de président de séance. L'assemblée valide cette proposition.

Après présentation du CFU 2025 du budget communal, Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de voter.

Mr RODRIGUEZ Michael, en sa qualité de président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget communal dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget communal présenté par Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :**

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 081-218101046-20260429-CFU2025GIROUPR2-BF